

CHRONIQUE DIOCESAINE

Le 7 du courant, Sa Grandeur Mgr de Montréal se trouvait à Calgary. Elle a célébré le saint sacrifice dans l'église principale des Sœurs Grises, et a prêché à la cathédrale à la grand'messe chantée par M. Vaillant.

M. le grand-vicaire L.-A.-D. Maréchal s'est rendu à Québec pour représenter Mgr de Montréal au conseil de l'instruction publique, ainsi qu'à la réunion du conseil supérieur de l'Université Laval.

M. le grand-vicaire prendra part aux fêtes du couronnement de la statue de sainte Anne.

On lit dans le *Manitoba* du 8.

"Mgr l'archevêque de Montréal est arrivé à Saint-Boniface samedi le 3. Il fut reçu à la gare de Winnipeg par un nombreux clergé qui l'escorta jusqu'au palais archiépiscopal.

"Dimanche, Sa Grandeur assistait à la grand'messe, et nous avons le bonheur de l'entendre donner le sermon du jour.

"Lundi matin, il est parti avec Mgr Taché pour un voyage dans les territoires de l'Ouest et la Colombie. Tous deux sont accompagnés de leur secrétaire, le Rév. Père Maisonneuve et M. l'abbé Vaillant.

"M. l'abbé Duprat, curé de Sainte-Philomène, Qué., fait en même temps le voyage.

"Nos Seigneurs voyagent dans un char spécial et peuvent arrêter où ils le désirent le long de la ligne. Hier, ils ont dû passer la journée à Calgary, et aujourd'hui ils doivent être aux sources de Bauff. De là, ils se rendront à New-Westminster, puis à Victoria où ils passeront quelques jours. Ils seront de retour le 17 au soir, à Saint-Boniface."

"Des cérémonies religieuses très imposantes et très solennelles auront lieu ici dans le cours de ce mois. Trois églises, celles de Saint Boniface, de Saint-Norbert et de Sainte-Marie de Winnipeg, seront consacrées par Sa Grandeur Monseigneur de Montréal; la première sera consacrée le 18, la seconde le 22, et la troisième le 25. Elles seront les premières églises consacrées dans ce diocèse; jusqu'à présent elles n'ont été que bénites.

"Pour qu'une église puisse recevoir la consécration, il faut trois conditions indispensables: elle doit être en pierre ou en brique; on ne consacre pas une église en bois; il faut de plus qu'elle soit complètement finie; enfin, elle doit être exempte de toute dette. Les trois églises qui vont recevoir la consécration sont les seules, dans ce diocèse, qui possèdent ces trois conditions; les autres églises ou chapelles étant toutes construites en bois.

"Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal a été expressément invité par Monseigneur l'archevêque de Saint-Bo-